



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 107631

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'indemnisation des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre. Les conclusions de la Commission nationale de concertation mise en place en 2009 ont été rendues et un décret devrait être prochainement publié pour étendre le champ d'application des dispositions existantes. Les deux décrets de 2000 et 2004 permettaient l'indemnisation à ceux dont les parents étaient morts au cours de la seconde Guerre Mondiale dans des conditions jugées barbares ou racistes. Le texte permettant d'ouvrir le bénéfice de ces mesures de réparation à de nouvelles catégories de victimes est particulièrement attendu par les associations de pupilles de la Nation et d'orphelins de guerre. Aussi, il souhaiterait connaître le périmètre qui sera retenu dans le cadre du prochain décret.

Texte de la réponse

À la suite du rapport de la commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, mise en place par le Premier ministre, le Gouvernement examine les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ce dispositif. Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement s'attache à définir la solution qui tienne le plus grand compte de l'équité et aboutisse à une reconnaissance plus apaisée. C'est ainsi qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107631

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4685

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8583